

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Madame Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absent excusé : Isabelle BARTHELEMY, Emilie DE BOUVER

Procuration : Emilie DE BOUVER à Sophie DUCCA

Convocation et affichage : 16/10/2023

Secrétaire de séance : Mme Sophie DUCCA

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

OBJET : DEVIS DEBROUSSAILLAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de débroussailler les chemins communaux, notamment le chemin du vieux Curel, le chemin de la Buissière et le chemin de la Balandrane.

Il présente les devis concernant ces travaux de débroussaillage communal.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve travaux de débroussaillage sur les chemins communaux énumérés ci-dessus,**
- **Valide le devis de l'entreprise LAMBERT Guillaume pour un montant de 560.00 €HT**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 23 octobre 2023,

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

